

Déroulement des épreuves

Ponctualité

Les étudiants sont tenus d'être présents à l'heure prévue pour le début de l'épreuve. En cas de retard inférieur à quinze minutes, ils sont autorisés à composer. Pour un retard supérieur, l'accès à la salle de composition ne peut avoir lieu qu'après autorisation du responsable de l'institution. Les retardataires ne bénéficient pas d'un temps supplémentaire.

Déroulement des épreuves écrites

- L'attribution des places en salle de composition est indiquée avant le début de chaque épreuve.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Le candidat qui enfreint ce règlement sera noté zéro pour l'épreuve concernée.
- Les feuilles de composition et de brouillon sont fournies par l'institution.
- Les candidats cessent de composer dès que le temps de l'épreuve est déclaré expiré.
- Toute tentative de fraude entraîne l'annulation de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve orale se déroule devant un jury.
La date, l'heure et la salle où se déroulera l'épreuve seront communiquées par affichage.

Consignes

- Le candidat doit être muni d'une pièce d'identité
- La calculatrice est autorisée
- Le téléphone portable est strictement interdit.

Résultats

Admissibilité

L'admissibilité des candidats est prononcée lors d'une séance de délibération commune aux quatre institutions :

- Dans un premier temps, chaque institution établit la liste des candidats admis chez elle parmi ceux ayant choisi cette institution comme premier choix ;
- Dans un deuxième temps, chaque institution complète la liste avec les candidats non admis dans leur premier choix et ayant fait un second choix ;
- Dans un troisième temps, chaque institution complète cette liste avec les candidats non admis dans leurs premier et second choix et ayant fait un troisième choix.

Le jury respectera de façon absolue l'ordre de préférence des candidats ; cet ordre l'emporte sur celui du classement.

Par exemple: un candidat classé premier en physiothérapie et 10^{ème} à l'Institut d'orthophonie sera reçu à l'Institut d'orthophonie si c'est son premier choix, et il ne sera plus considéré comme candidat à la physiothérapie.

Les résultats sont définitifs. Il n'y a ni liste d'attente ni transfert possible d'une institution à une autre.

Affichage

Le jury, établit les listes d'admis en tenant compte des classements des candidats et de leurs candidatures prioritaires. Ces listes sont affichées dans chaque institution et seront disponibles sur le site de l'USJ www.usj.edu.lb à la date précisée sur la feuille annexe.



*Campus des sciences médicales, rue de Damas
B.P. 11-5076 Riad el Solh, Beyrouth 1107 2180 - Liban
Tél : 01-421000 ext. 2200, Tpic : 01-421020
Courriel : csm@usj.edu.lb*



Université Saint-Joseph

DOSSIER D'INSCRIPTION

INSTITUT DE PHYSIOTHÉRAPIE

INSTITUT SUPÉRIEUR D'ORTHOPHONIE

INSTITUT DE PSYCHOMOTRICITÉ

ÉCOLE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE
D'ANALYSES MÉDICALES



Préambule

L'Institut de physiothérapie, l'Institut supérieur d'orthophonie, l'Institut de psychomotricité et l'École des techniciens de laboratoire d'analyses médicales de l'Université Saint-Joseph (USJ) organisent une inscription commune aux épreuves d'admission aux premiers cycles de formation dans les quatre disciplines. Le présent document comprend les conditions, les modalités et la fiche d'inscription au concours, ainsi que les types d'épreuves à passer selon la formation choisie.

Ce concours ne donne droit à l'admission que pour l'année universitaire au début de laquelle il est présenté.

Chaque candidat s'engage par sa participation à se conformer strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury.

Inscription

Conditions d'inscription

- Etre titulaire du Baccalauréat libanais ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'Éducation nationale ;
- Etre classé en catégorie « A » au test d'aptitude en langue française de l'USJ.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont versés une seule fois, quel que soit le nombre de formations visées.

Ces droits d'inscription ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Inscription avec choix prioritaire

- Le candidat peut faire un, deux ou trois choix de formation, mais il devra nécessairement préciser l'ordre de ses préférences (1^{er} choix, 2^{ème} choix et 3^{ème} choix). Le candidat ne peut pas choisir deux formations à égalité ;
- Un seul dossier d'inscription est à remplir ;
- Les choix sont définitifs et ne peuvent pas être modifiés par la suite.

Documents requis

- Deux photos, format passeport ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou un extrait d'état civil individuel ;
- Une photocopie du baccalauréat libanais ou de l'équivalence, certifiée par le ministère de l'Éducation nationale ;
- Le matricule d'inscription au test d'aptitude en langue française ;
- Un relevé des notes des trois années secondaires ;
- Un certificat d'un médecin ORL spécifiant de l'état de la phonation et de l'audition et un audiogramme (pour les candidats à l'orthophonie).

Lieu

Campus des sciences médicales - rue de Damas

Nature des épreuves

Épreuve commune aux quatre formations (physiothérapie, orthophonie, psychomotricité et techniciens de laboratoire) :

- Français : durée 1h30
- Épreuve orale devant un jury : durée 20 mn

Épreuves communes aux trois formations (physiothérapie, psychomotricité et techniciens de laboratoire) :

- Biologie ou mathématiques¹ : durée 1h

Épreuves spécifiques (à l'une ou l'autre des formations) :

- * École des techniciens de laboratoire d'analyses médicales :
 - Chimie : durée 1h
- * Institut supérieur d'orthophonie :
 - Dictée française : durée 30 mn
 - Grammaire/vocabulaire : durée 2h
 - Dictée arabe : durée 30 mn
 - Analyse de texte arabe : durée 1h

1. Les candidats inscrits à l'Institut de psychomotricité et à l'École des techniciens de laboratoire doivent passer l'épreuve de biologie (pas de choix). Seuls les candidats à l'Institut de physiothérapie sont autorisés à faire le choix entre l'épreuve de biologie et de mathématiques.

Programme des épreuves

- Biologie et Chimie : programme du bac libanais, série sciences de la vie.
- Mathématiques : programme du bac libanais, série mathématiques élémentaires.
- Français et Arabe : pas de programme spécifique. Leurs objectifs sont de mettre en relief la structure de la langue écrite, le raisonnement et la culture.
- Orale : mise en évidence de la prédisposition des candidats à la profession.

